



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Syndicat des services publics
SSP – région Fribourg
Madame Virginie Burri
Secrétaire syndicale
Rue des Alpes 11
Case postale 1444
1701 Fribourg

Fribourg, le 3 mars 2020

Pétition pour une baisse des effectifs au secondaire supérieur

Madame,

En date du 5 février 2020, vous avez déposé une pétition à la Chancellerie d'Etat, munie de 2995 signatures, sur le sujet mentionné en exergue.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des arguments avancés.

Il tient d'abord à rappeler que l'avant-projet de règlement sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS) ne modifie pas les normes concernant les effectifs. Le texte soumis à consultation reflète la pratique actuelle des écoles régies par cette base légale. Il ne prévoit pas une augmentation des différents seuils évoqués par les auteurs de la pétition.

En novembre 2018, la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) avait abordé le sujet de l'effectif maximum par classe. Après discussion, elle avait décidé, en tenant en particulier compte des effectifs maximums dans les écoles du cycle d'orientation (notamment 29 élèves dans les classes prégymnasiales), de ne pas proposer au Grand Conseil d'ancrer dans la loi un effectif maximal par classe de 24 élèves au lieu de 27, modification dont le coût avait été estimé à plus de trois millions de francs (20.68 EPT).

Le sujet des effectifs a ensuite été traité lors des tables rondes concernant la révision du RESS en mai 2019. A cette occasion, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport avait notamment chiffré les conséquences financières d'une modification des seuils (effectif moyen et effectif maximal par classe).

Toutefois, le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport est disposé à rencontrer les auteurs de la pétition pour échanger avec eux sur cette thématique. Il les invitera prochainement.

Les avis exprimés seront pris en compte dans le cadre du processus d'analyse des différentes prises de positions reçues lors de la mise en consultation du RESS.

Le Conseil d'Etat n'entend par conséquent pas donner suite à cette pétition. Il y répondra en adoptant le règlement précité après que le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport ait rencontré les auteurs de la pétition.

Nous vous souhaitons bonne réception de cette détermination et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil d'Etat :


Anne-Claude Demierre
Présidente




Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat